

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Construction d'un programme immobilier de 571 logements rue d'Alsace Lorraine / Chemin Latéral, Gagny (93)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

FEREAL SA

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Evelyne FLACHER, Directeur Général Grand Paris Nord

RCS / SIRET

S I R E N 3 3 4 8 5 0 6 9 0

Forme juridique

Société Anonyme

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique 39° « Travaux, constructions et opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à un permis d'aménager, un permis de construire, ou à une procédure de zone d'aménagement concerté. »	Surface de plancher développée : environ 35 000 m ² . Assiette de l'opération : 37 131 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le site est localisé le long de la rue d'Alsace Lorraine, à Gagny (93), dans un quartier à dominance résidentielle. Il vise à la construction d'un ensemble immobilier de 571 logements comprenant des logements en accession à la propriété et des logements sociaux. Le projet prévoit la création de 551 places de parking privées, en lien avec la création de logements et en conformité avec le PLU. Le projet se répartit sur 6 bâtiments (hauteur maximum R+3+C) pour une surface de plancher totale d'environ 35 000 m², et s'étale sur deux parcelles (CI-310 et CI-311). Il est encadré au sud par la voie ferroviaire (RER E), au nord par des espaces résidentiels, à l'est et à l'ouest par des immeubles d'habitation. Le site est actuellement partiellement occupé par deux entrepôts de la société KDI (parcelle CI-310), une salle des fêtes désaffectée et une dalle de béton qui occupe le site à l'est (parcelle CI-311). Ces bâtiments ont vocation à être détruits dans le cadre des travaux. Le projet, organisé en deux lots, est sous maîtrise d'ouvrage privée (FEREAL SA), y compris les travaux de démolition. La mise en oeuvre du projet nécessitera l'abattage d'arbres. Les espaces extérieurs feront l'objet d'un aménagement paysager qualitatif.

4.2 Objectifs du projet

Le projet s'insère dans une politique plus large de la ville pour le développement de l'offre en logements, dont le besoin est criant dans le département.

Il vise à la création de 571 logements, renforçant ainsi le caractère déjà résidentiel du quartier. Celui-ci est bien desservi (gare de RER R Gagny à 1 kilomètre) et bénéficie de la proximité du centre-ville (500 mètres).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le site s'étale sur deux parcelles qui comportent à l'heure actuelle les constructions suivantes : (1) Parcelle CI-310 : Occupée par la société KDI, elle comporte deux bâtiments (entrepôts). (2) Parcelle CI-311 : Salle des fêtes et dalle de béton associée.

Les travaux consisteront en la démolition des bâtiments existants, la préparation des terrains avant construction (nettoyage, abattage des arbres, terrassement, dépollution), la construction des nouveaux bâtiments, ainsi que l'aménagement et le paysagement des espaces extérieurs.

La date prévue de livraison du premier bâtiment est juin 2021. Le projet sera réalisé en trois phases : Tranche 1 : COMPLICITY - Bat A. Tranche 2 : Bat B (accession) et C (intermédiaire). Tranche 3 : Bat D (social), E (accession et LLI) et F (résidence seniors).

Les prescriptions établies dans les différentes études techniques lancées par le promoteur (sondage géotechnique, étude environnementale, étude hydrogéologique, étude acoustique et vibratoire, diagnostic déchets) seront intégrées durant la phase travaux et la phase d'exploitation. Des diagnostics portant sur la gestion des déchets de démolition seront réalisés avant les démolitions.

Dans le cadre de la politique de développement durable, NEXITY s'engage dans une démarche volontaire de généralisation des « chantiers éco-responsables » au travers d'une CHARTE CHANTIER ECO-RESPONSABLE. De plus, dans le cadre de la démarche de certification NF Habitat HQE 6* de certains bâtiments, des dispositions sont prises pour limiter les nuisances de chantier, préserver l'environnement et les riverains, notamment par la maîtrise du bruit, de la pollution de l'eau et des sols, des poussières, des déchets et des dégradations.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, le projet enrichit l'offre de logements de la ville. 551 places de stationnement sont également prévues. Le projet prévoit la création d'une voie de desserte privée à l'intérieur du périmètre du site pour en faciliter l'accès. Les espaces extérieurs incluront des espaces verts. La présence d'un niveau de sous-sol est prévue (stationnement). Le site sera accessible depuis la rue d'Alsace-Lorraine.

Les bâtiments et les places de stationnement seront gérées en co-propriétés (logements en accession) ou via des bailleurs sociaux (logements sociaux).

La gare de RER "Gagny" (RER E) est située à 1 kilomètre du site, soit environ 15 minutes à pied. Le centre-ville de Gagny est situé à environ 500 mètres du site. S'y trouvent différentes aménités (supermarché, école, banque, mairie).

La collecte des déchets se déroulera selon le fonctionnement attendu d'un quartier résidentiel (collecte ordures ménagères et assimilés dont les modalités et la fréquence sont définies par la municipalité).

La gestion des eaux pluviales se fera conformément aux dispositions du PLU, qui encourage une gestion à la parcelle et un rejet maximal au réseau de 10L/s/ha.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet de construction fait l'objet d'un permis de construire de la part de FEREAL SA.

Nécessité d'un rabattement de nappe à déterminer selon les résultats de l'étude hydrogéologique (en cours de réalisation). Si un rabattement s'avère nécessaire, le projet est soumis à la loi sur l'eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Assiette de l'opération	37 131 m ²
Surface plancher globale.....	35 000 m ² SP
Espaces extérieurs	10 464 m ²
Hauteur des constructions	R+3+Combles
Places de stationnement.....	551 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

4-12 rue d'Alsace-Lorraine, Gagny (93).

Coordonnées géographiques¹

Long. 48° 52' 48" 2 Lat. 02° 32' 11" 3

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° : 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

N/A

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

N/A

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans une ZNIEFF de type I ou II. La ZNIEFF la plus proche est localisée à environ 1.16 kilomètres au sud ouest de site ("Coteaux et plateaux d'Avron", ZNIEFF de type I). Cf. Annexe 7.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	N/A
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope. L'APB la plus proche est située à environ 1.4 kilomètres du site ("Alisiers du Plateau d'Avron"). Cf. Annexe 7.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	N/A
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	N/A
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Gagny concernée par le PPBE des infrastructures de l'Etat en Seine-Saint-Denis (Juillet 2018), où elle est listée comme zone bruyante aux abords des infrastructures ferroviaires susceptible de faire l'objet de travaux de résorption de PNBf. Une étude préliminaire est en cours à l'échelle de la ville. Aussi concernée par le PPBE des rues départementales de Seine-Saint-Denis (Octobre 2012), notamment le long de la RN 302 qui fait l'objet du dispositif GERFAUT II (régulation carrefours à feu). Cf. Annexe 7.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	N/A
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas situé dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation. L'enveloppe d'alerte Zones Humide potentielle la plus proche est localisée à environ 600 mètres. Cf. Annexe 7.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Gagny est couverte par le Plan de prévention des risques inondation de la Marne approuvé le 15 novembre 2010, qui identifie des risques d'inondation moyens à forts à l'est de la commune, mais le site du projet n'est pas concerné par les zones d'aléas. Gagny est aussi couverte par le Plan de prévention des risques liés aux anciennes carrières approuvé (révision) le 21 mai 2013 (aléas faibles à fort au nord de la commune). Le site du projet n'est pas concerné. Gagny n'est pas concernée par un PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre du site ne compte pas site BASIAS. 4 sites BASIAS sont recensés à moins de 200 mètres du site du projet : 3 garages (190 m) et 1 station service (190 m). Au vu de la distance des premiers sites BASIAS proches du site d'étude et de l'absence de vulnérabilité de la nappe sous-jacente au site d'étude, ces sites ne sont pas considérés comme source potentielle de pollution au droit de la zone d'étude. La commune de Gagny ne compte pas de site BASOL. Cf. Annexe 8.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Gagny se trouve dans la ZRE 03001 (Albien-Néocomien). Le projet ne prévoit pas de prélèvements en phase provisoire ou en phase d'exploitation dans cette nappe.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune n'est pas concernée par un périmètre de protection de captage d'eau destinée à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans un site inscrit. Le site inscrit le plus proche est le site inscrit "Mairie et son parc" (3,4 kilomètres). Cf. Annexe 7.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne se situe pas dans ou à proximité d'un site Natura 2000. Le site le plus proche est localisé à environ 1.5. kilomètres. Il s'agit du site FR1112013 (Sites de Seine-Saint-Denis, Directive Oiseaux), d'une superficie de 1157 ha. Cf. Annexe 6.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne se situe pas dans ou à proximité d'un site classé. Le site classé le plus proche est localisé à 628 mètres environ. Il s'agit du site n° 6388 ("Cèdre"), classé par arrêté en date du 1939 de par son caractère exceptionnel. Gagny ne compte pas d'autres sites classés. Cf. Annexe 7.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera des prélèvements de volume usuel d'un quartier résidentiel de 571 logements, soit une consommation approximative de 206197 litres / jour (taille de foyer moyenne à Gagny : 2,58 selon l'INSEE et consommation d'eau moyenne / hab / jour en IDF : 143 litres selon l'Agreste). Il sera alimenté en eau par le réseau du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF) dont l'exploitation est confiée à la Compagnie Générale des Eaux (CGE) dans le cadre d'un contrat de régie intéressé. L'eau distribuée dans la commune de Gagny est de l'eau de Marne filtrée et stérilisée provenant de l'usine de Neuilly-sur-Marne / Noisy-le-Grand.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les sondages effectués lors des études géotechniques (2016) indiquent des niveaux d'eau oscillant entre 3 et 6 mètres de profondeur (entre 51 et 56 m NGF). Si ces niveaux d'eau peuvent correspondre à une nappe de coteau baignant les colluvions, il est probable qu'ils correspondent à des ruissellements / infiltrations issus des pluies ou des forages à proximité (forage à l'eau), voire des fuites de réseaux. Le terrassement ne devrait pas recouper le niveau de la nappe.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déblais liés à la réalisation d'un sous-sol feront l'objet d'un mode de gestion spécifique. Conformément aux résultats du diagnostic de pollution, les remblais excavés devront faire l'objet d'une procédure de gestion adaptée, à défaut de type ISDND (au vu des problématiques en fraction soluble, sulfates, antimoine et fluorures sur éluat mises en évidence par les résultats d'analyses). Le terrain naturel devra faire l'objet d'une gestion spécifique de type ISDI aménagée ou à défaut de type ISDND au vu de la problématique en fraction soluble et sulfates sur éluat.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La conduite des opérations nécessite un apport de matériaux de construction selon les filières traditionnelles en Ile-de-France. Le projet intègre des espaces verts et paysagers. L'aménagement de ces espaces nécessite un apport en terre végétale. Le projet ne perturbe pas les continuités identifiées au SRCE et au SDRIF (cf. Annexe 8).
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne remet pas en cause les continuités écologiques identifiées pour le secteur. Si la phase travaux implique la modification de la flore existante (présence de végétation délimitant le périmètre du site), les modifications seront compensées en phase d'exploitation par des aménagements paysagers pensés en cohérence avec l'existant (continuité dans les espèces d'arbres choisies pour les surfaces paysagères). Les travaux s'inscriront dans le respect des engagements développement durable de Nexity Immobilier, via une Charte Chantier Eco-Responsable. Cf. Annexe 8.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre aucune activité susceptible de représenter une menace à une échelle pouvant impacter les habitats ou espèces inscrits au formulaire standard de données des sites Natura 2000 les plus proches (site FR112013 "Sites de Seine-Saint-Denis", localisé à 1.5 kilomètres). Cf. Annexe 6.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre aucune activité susceptible de représenter une menace à une échelle pouvant impacter les zones à sensibilité particulières énumérées précédemment. Cf. Annexe 7.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas à l'origine de consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers et maritimes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le périmètre du site ne contient pas d'ICPE, ni de sites BASOL et BASIAS. Le site est concerné par le transport de matières dangereuses par la présence d'une canalisation de gaz haute pression sous la N370 adjacente au site (à l'ouest). Cf. Annexe 8.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est classé en aléa moyen concernant le phénomène de retrait-gonflement des argiles. Le site est concerné par un aléa faible à moyen de remontée de nappes. Le site n'est pas concerné par le risque d'inondation par débordement de la Marne, ni par le risque d'inondation par ruissellement. Le site n'est pas situé à proximité d'anciennes exploitations de gypse souterraines ou à ciel ouvert. Il n'est pas non plus implanté dans une zone soumise à l'aléa de dissolution du gypse antéludien. Cf. Annexe 7.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet aura une vocation résidentielle. Il ne comprend pas d'activités dangereuses pour l'environnement ou la santé humaine. En phase chantier et en phase exploitation des dispositions sont prises pour prévenir, éviter et gérer les risques de pollution des sols et des eaux souterraines. Toute la phase travaux est soumise à une charte propre qui définit les mesures prises à cet effet. A noter la présence de lignes haute tension à l'est de la parcelle CI 310. En conformité avec le PLU et le SDRIF 2013, aucun projet de construction n'est prévu dans la bande de 25 à 40 mètres de large située sous l'axe des lignes électriques THT. cf. Annexe 2.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, l'opération générera un trafic d'engins lourds (évacuation déblais, apport matériaux). Des dispositions sont prises dans le cadre du suivi de chantier pour en limiter les impacts. En phase exploitation, le projet va générer des déplacements (voiture, transports en commun, modes doux). La voie de desserte impactée sera la rue Alsace Lorraine. A Gagny, 47,27% des habitants se rendent à leur travail en voiture, 42,83% en transport en commun (source INSEE). La gare de RER E "Gagny" est située à 1 km du site. Cf. Annexe 7.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet est susceptible de générer des nuisances sonores, notamment en phase chantier, et notamment dans les phases de fonctionnement d'engins lourds. Des dispositions sont prises pour limiter les nuisances (phasage, organisation...). Le projet est compris dans le couloir de bruit des infrastructures de transport terrestre présentes à proximité. Les bâtiments feront l'objet d'un isolement spécifique en cohérence avec ce classement (respect des exigences réglementaires). Une étude acoustique est en cours.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas susceptible de générer des nuisances olfactives.</p> <p>Le périmètre d'étude n'est pas concerné par des nuisances olfactives.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet pourra générer de façon temporaire des vibrations liées aux engins de terrassement durant la phase travaux. Des dispositifs matériels limiteront la propagation des vibrations.</p> <p>Le site est adjacent à une voie ferrée et une route nationale. Il est susceptible d'être concerné par des vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet sera à l'origine d'émissions lumineuses correspondant à l'éclairage des espaces extérieurs et des constructions : cheminements extérieurs, espaces collectifs, accès, bâtiments. Le niveau d'éclairage attendu est celui d'un îlot résidentiel.</p> <p>Le site est concerné par les émissions lumineuses d'intensité usuelle en contexte urbain.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les émissions polluantes générées par le projet correspondent aux émissions de particules et de gaz à effet de serre normalement attendues dans le cadre du fonctionnement d'un quartier résidentiel (chauffage, circulations locales...). Par ailleurs, l'obtention de la certification NF Habitat HQE 6* (niveau très performant) est visée pour les logements sociaux et tous bâtiments sont conformes à la RT2012.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet engendre le rejet d'eaux usées liées à l'arrivée de nouveaux habitants. Les eaux usées seront rejetées au réseau puis traitées au niveau des stations de traitement d'Achères / Seine Aval (capacité de traitement 1 500 mètres cubes/j soit 5 million EH) et de Noisy-le-Grand / Marne Aval (capacité de traitement 75 000 mètres cubes/j soit 300 000 EH).</p> <p>Concernant les eaux pluviales, in ou des bassins de rétention sont prévus. Leur nombre et localisation seront déterminés selon les résultats de l'étude hydrogéologique, dont la réception est prévue courant mai 2019. D'après le PLU, le débit de fuite admissible au réseau public d'assainissement est limité à 10L/s/ha.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendre des rejets d'eaux usées liés notamment au fonctionnement normal des bâtiments.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le chantier sera à l'origine de la production de déchets de différentes natures (déchets inertes, déchets non dangereux, déchets dangereux). Ils seront envoyés dans des filières spécialisées en fonction de leur typologie.</p> <p>Dans sa phase d'exploitation, le projet sera à l'origine d'une évolution des quantités de déchets produits. Les déchets produits seront des déchets ménagers et assimilés, de volume normalement attendu dans le cadre du fonctionnement d'un quartier résidentiel.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parti architectural, urbain et paysager retenu pour l'opération est en cohérence avec le paysage urbain existant du quartier. Les prescriptions formulées ont pour but d'asseoir la cohérence d'aménagement de la zone en posant des éléments forts à respecter pour le projet (implantation, volumétrie, matériaux, paysage).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des activités industrielles (entrepôts) sont constatées sur le périmètre du projet. Ces fonctions seront affectées par le projet, qui a une vocation résidentielle. Cela engendra des modifications en termes d'usages, d'ambiance paysagère et de structuration de l'espace.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les incidences du projet identifiées au 6.1. ne sont pas susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés. Pour autant, il s'inscrit dans une logique de dynamisation du centre de Gagny, et participe au renouvellement urbain en cours du quartier, qui passe par plusieurs projets de développement : restructuration du centre-ville, renforcement de la mixité d'usage habitat / commerce sur le secteur, renforcement de l'attractivité du secteur gare, etc.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

N/A

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Des études techniques ont été conduites et sont encore en cours à l'échelle du projet. Elles permettent d'évaluer les incidences et de définir des mesures spécifiques pour l'ensemble de l'opération (pollution des sols, géotechnique, etc.). Les travaux sont réalisés dans le respect de l'environnement et des riverains. Des efforts sont réalisés pour maîtriser le bruit, la pollution de l'eau et des sols, les poussières, les déchets et les dégradations. Dans le cadre de la politique développement durable, NEXITY s'engage dans une démarche volontaire de généralisation des "chantiers éco-responsables" au travers d'une Charte chantier éco-responsable. A l'échelle du projet, une charte chantier propre sera réalisée par l'AMO Environnement afin d'exposer l'ensemble des dispositions qui doivent être mises en place sur le chantier pour permettre l'obtention de la certification NF Habitat HQE 6* (Niveau très performant) pour les logements sociaux. L'ensemble des bâtiments satisfait les exigences RT2012.

La phase travaux nécessite l'abattage d'arbres. Cette tâche sera effectuée, dans la mesure du possible, en cohérence avec le contexte écologique existant (respect des périodes de nidations, continuité des espèces). Les bâtiments feront l'objet d'un isolement acoustique en cohérence avec le classement des infrastructures de transport terrestres situées à proximité. Une étude acoustique et vibratoire est prévue en ce sens.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il est estimé que le projet peut-être dispensé d'étude d'impact. Les bâtiments feront l'objet de mesures d'isolement acoustique en conformité avec les exigences réglementaires. Par ailleurs l'ensemble des mesures préconisées par les études techniques (géotechnique, environnementale, etc.) sont intégrées à la conception du projet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 - Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée (partie 5)
Annexe 8 - Appréciation sommaire des impacts potentiels du projet (partie 6)
Annexe 9 - Localisation des autres projets connus avec lesquels les incidences du projet sont susceptibles d'être cumulées (partie 6.2)
Annexe 10 - Etudes techniques

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Paris

le, 03/06/2019

Signature



FEREAL
SA au capital de 37 110 €
19 rue de Vienne - TSA 60030
75801 PARIS Cedex 08
Tél. : 01 85 85 10 00
RCS PARIS 334 850 690

Plans de situation



Annexe 2



Situation locale au sein de la commune de Gagny (fond OpenStreetMap)



Situation locale au sein de la commune de Gagny (fond Bing, 2018)



Légende

- ▭ Périmètre projet
- ▭ Gagny

0 100 m



Situation locale au sein de la commune de Gagny , Zoom (fond OpenStreetMap)



Légende

- ▭ Périmètre projet
- ▭ Gagny

0 100 m






Situation locale au sein de la commune de Gagny , Zoom (fond Bing, 2018)





Projet

Polariser et équilibrer

Les espaces urbanisés

-  Espace urbanisé à consolider
-  Quartier à densifier à proximité d'une gare
-  Secteur à fort potentiel de désaffectation

Les nouveaux espaces d'urbanisation

-  Secteur d'urbanisation préférentielle
-  Secteur d'urbanisation conditionnelle










Limits de la mobilisation du potentiel d'urbanisation offert au titre des secteurs de développement à proximité des gares



Pôle de centralité à consolider

Préserver et valoriser

-  Les fronts urbains d'intérêt régional
-  Les espaces agricoles
-  Les espaces boisés et les espaces naturels
-  Les espaces verts et les espaces de loisirs
-  Les espaces verts et les espaces de loisirs d'intérêt régional à créer
- Les continuités**
-  Espace de coopération (E), zones agricoles et forestières (Z), continuités écologiques (C), zones vertes (V)
-  Le fleuve et les espaces en eau

Relier et structurer

Les infrastructures de transport



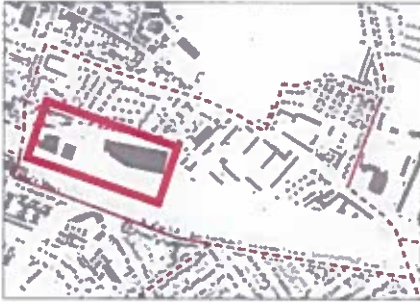
Les aéroports et les aérodromes

L'armature logistique

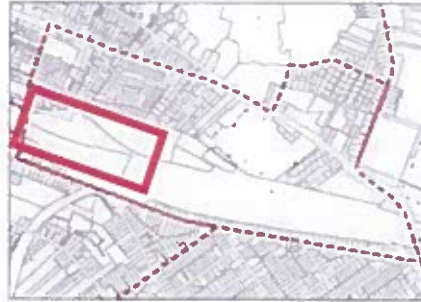
-  Site national d'espace logistique
-  Site national d'espace interportuaire
-  Site national d'espace territorial

Situation au SDRIF horizon 2030 (source Région Ile-de-France, 2013)

TRAME BÂTIE

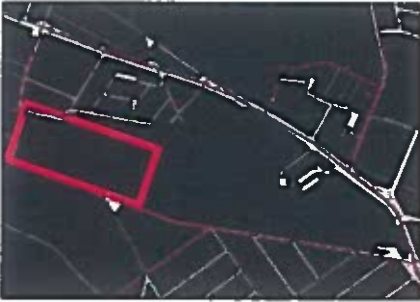


TRAME PARCELLAIRE



 Localisation du projet

TRAME VIAIRE



OCCUPATION DU SOL

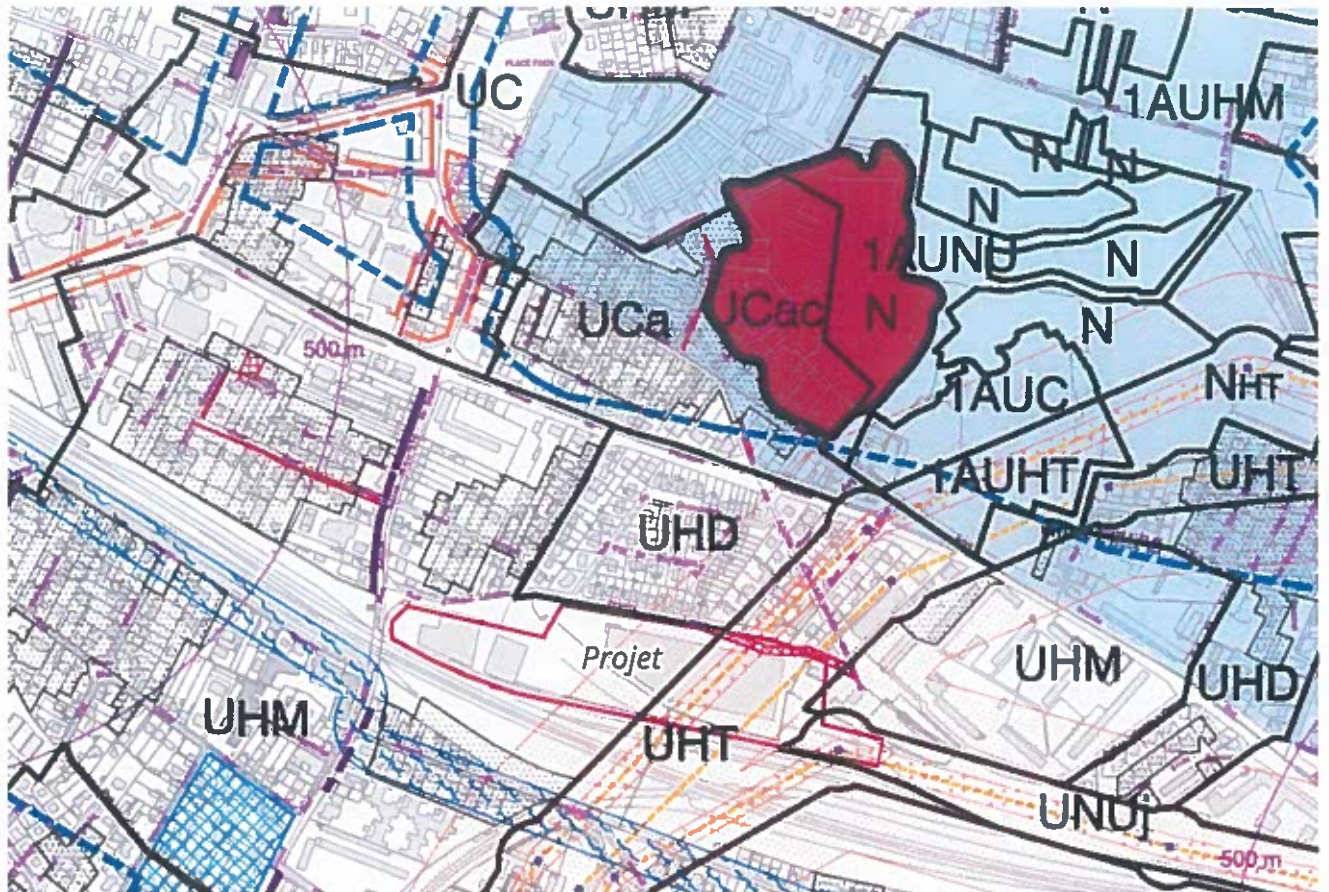


-  Habitat R, R+1, R+2
-  Habitat R+3, R+4
-  Habitat R+5 et plus
-  Habitat type grand ensemble
-  Activités
-  Linéaire d'activités en RDC
-  Equipements
-  Linéaire d'équipement en RDC
-  Espaces verts : parcs et jardins
-  Espaces boisés
-  Espaces verts intersticiels
-  Emprise ferroviaire
-  Box privés et stationnement public
-  Friches bâties ou non

mairie
quartiers



Plan d'occupation des sols, Quartier Jean Moulin (source PLU, 2017)



LÉGENDE :

Éléments Diversifiés :		Zones urbaines :	
	Arrière	UC	Zone centrale ou stratégique à caractère central, généralement située dans les conditions à dominante habit (R+3+c max. sans OAP)
	Zone d'urbanisme (R+3 à 500m)	UCa	Zone de la zone centrale ou stratégique à caractère central, généralement située dans les conditions à dominante habit (R+3+c max. sans OAP)
	Limite de secteur communal	UCac	Zone de la zone centrale ou stratégique à caractère central, généralement située dans les conditions à dominante habit (R+3+c max. sans OAP)
	Zone de protection existence	1AUC	Zone à caractère stratégique (continuité possible sous conditions) à dominante habit (R+3+c max. sans OAP)
	Zone pour développement de la voirie (largeur de 7 m au plus le long de la voirie)	1AUHT	Zone à caractère stratégique (continuité possible sous conditions) à dominante habit mixte (basu urbain d'habitat individuel et collectif) (R+3+c max. - secteur en OAP)
	Alignement THT	UHT	Zone à caractère stratégique (continuité possible sous conditions) à dominante habit (R+3+c max. sans OAP)
		UHM	Zone à caractère stratégique (continuité possible sous conditions) à dominante habit (R+3+c max. sans OAP)
		UHD	Zone à caractère stratégique (continuité possible sous conditions) à dominante habit (R+3+c max. sans OAP)
		UNUj	Zone à caractère stratégique (continuité possible sous conditions) à dominante habit (R+3+c max. sans OAP)

Zones à urbaniser :

constructibles et proches des réseaux - zones ouvertes à l'urbanisation sous conditions (1AU)

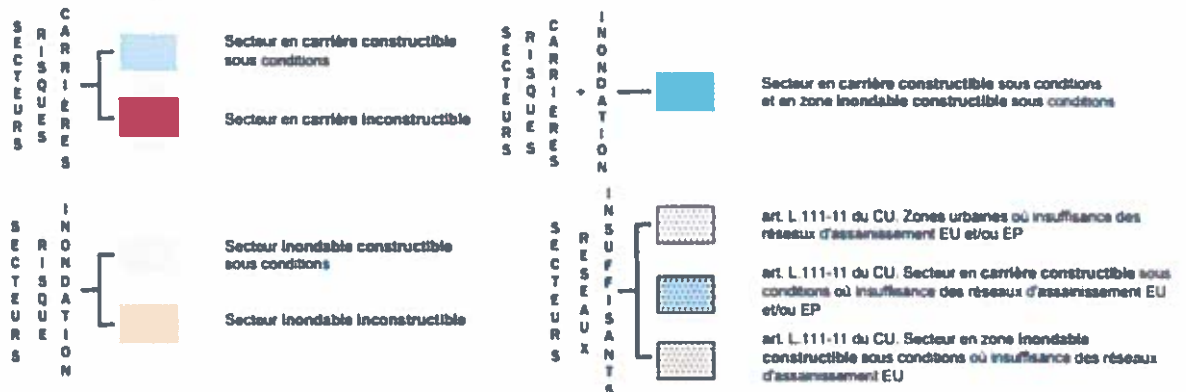
- Zone centrale ou stratégique à caractère central (discontinuité possible sous conditions) à dominante habit (R+3+c max. - secteur en OAP)
- Zone à caractère stratégique (continuité possible sous conditions) à dominante habit mixte (basu urbain d'habitat individuel et collectif) (R+3+c max. - secteur en OAP)
- Zone impactée par les lignes à Très Haute Tension (THT) (interdiction de toutes constructions à dominante habit - secteur en OAP)
- Zone d'espaces naturels à caractère urbain

Zone naturelle :

- N Zone naturelle
- NHT Secteur de la zone naturelle impactée par les lignes à Très Haute Tension (THT)

A Zone d'arboriculture (projet de parc régional)

Secteurs de zones :



Localisation du projet (en rouge) dans le plan de zonage, (source PLU, 2017)

**Photographies du site et de ses
abords TRANS-FAIRE
25 octobre 2018**



Annexe 3



Légende

- ▭ Périmètre projet
- ▭ Gagny

0 100 m



Localisation des photographies (fond Bing, 2018)

Les abords



Photographies (source TRANS-FAIRE, 2018)



Légende

-  Périmètre projet
-  Gagny

0 100 m



Localisation des photographies (fond Bing, 2018)

Le site



Photographies (source TRANS-FAIRE, 2019)



Légende
Périmètre projet
Gagny



Localisation des photographies (fond Bing, 2018)



Photographies (source TRANS-FAIRE, 2019)



Légende
Périmètre projet
Gagny



Localisation des photographies (fond Bing, 2018)



Photographies (source TRANS-FAIRE, 2019)

Plans du projet



Annexe 4

Departement :
SEINE SAINT DENIS

Commune :
GAGNY

Section : C1
Feuille : 000 C1 01

Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 02/04/2019
(niveau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
CC017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

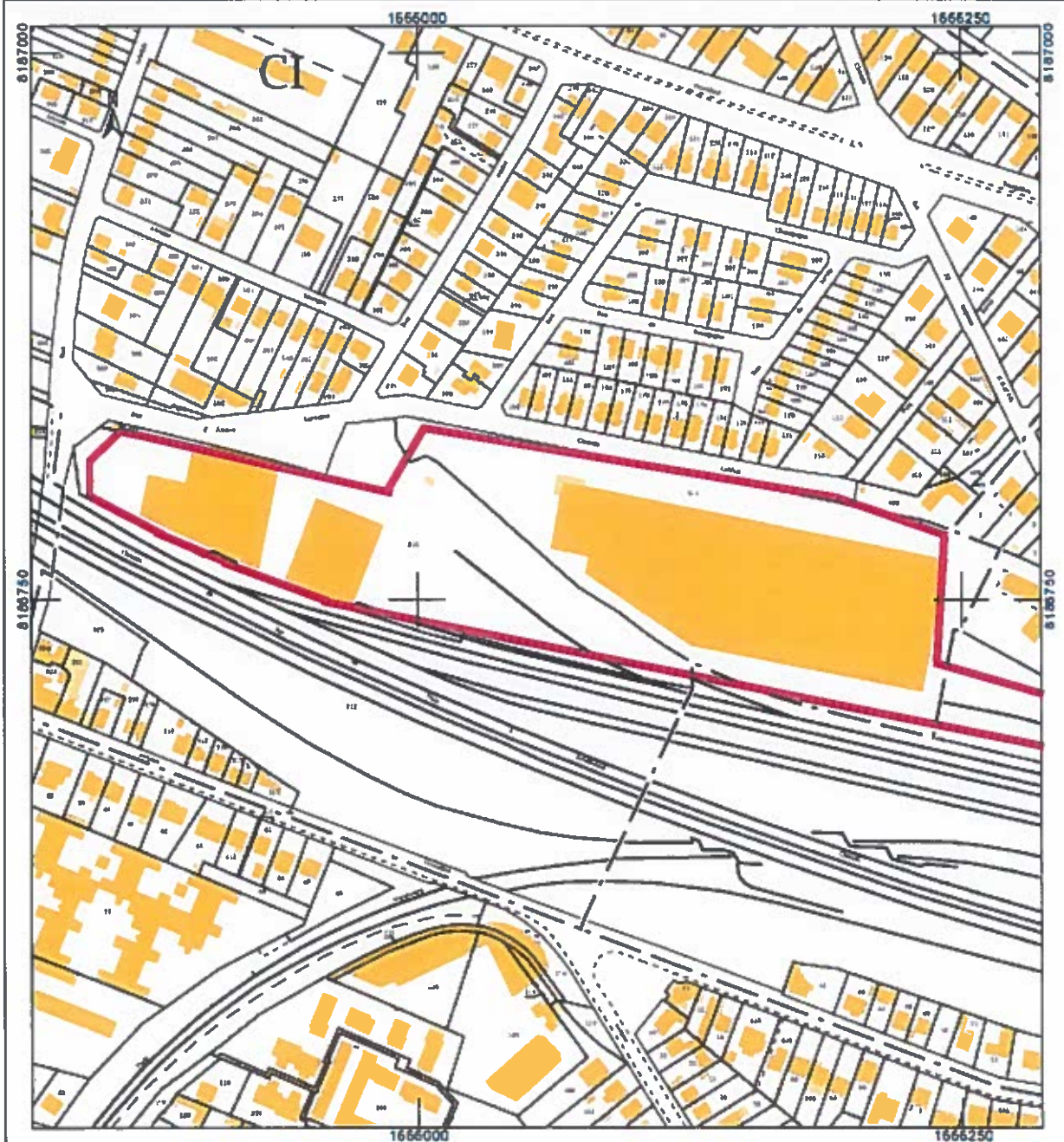
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

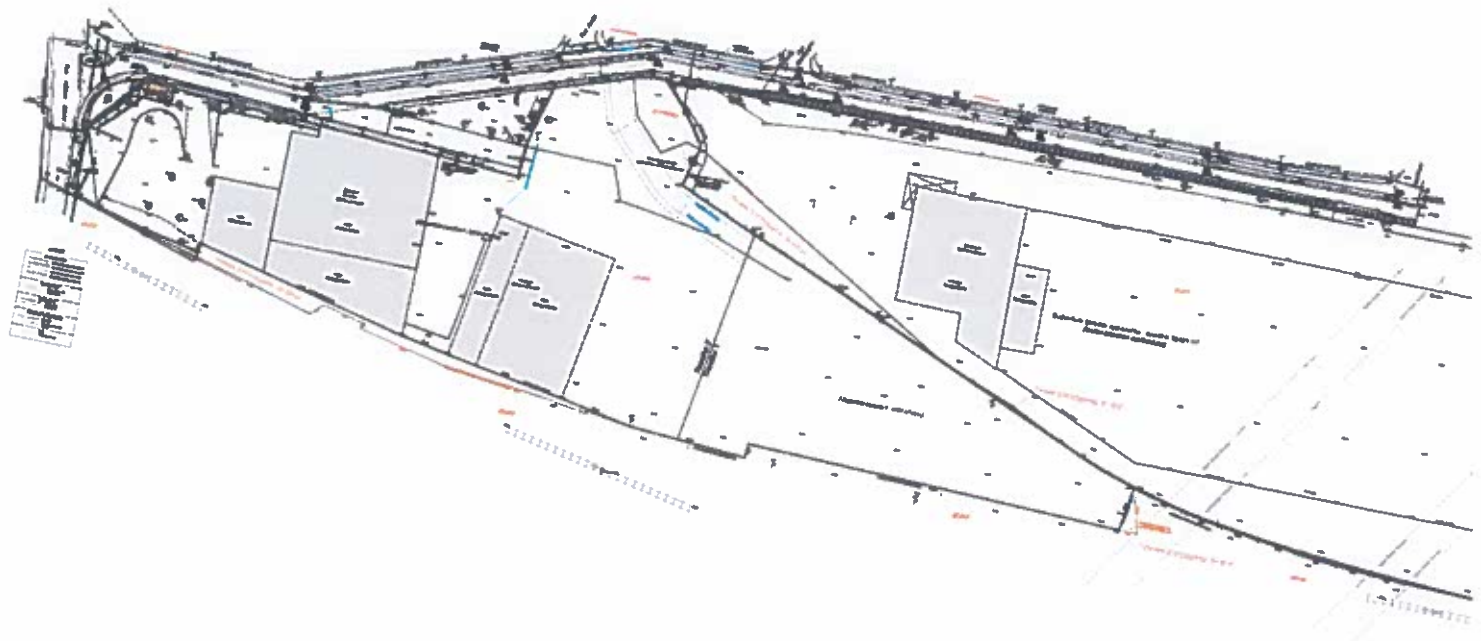
Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SEINE SAINT-DENIS
IMMEUBLE CARRE PLAZA 15/17
PROMENADE JEAN ROSTAND 93022
93022 BOBIGNY CEDEX
tél. 01 49 15 52 00 - fax 01 49 15 62 64
edf.seine-saint-
denis@gdgp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

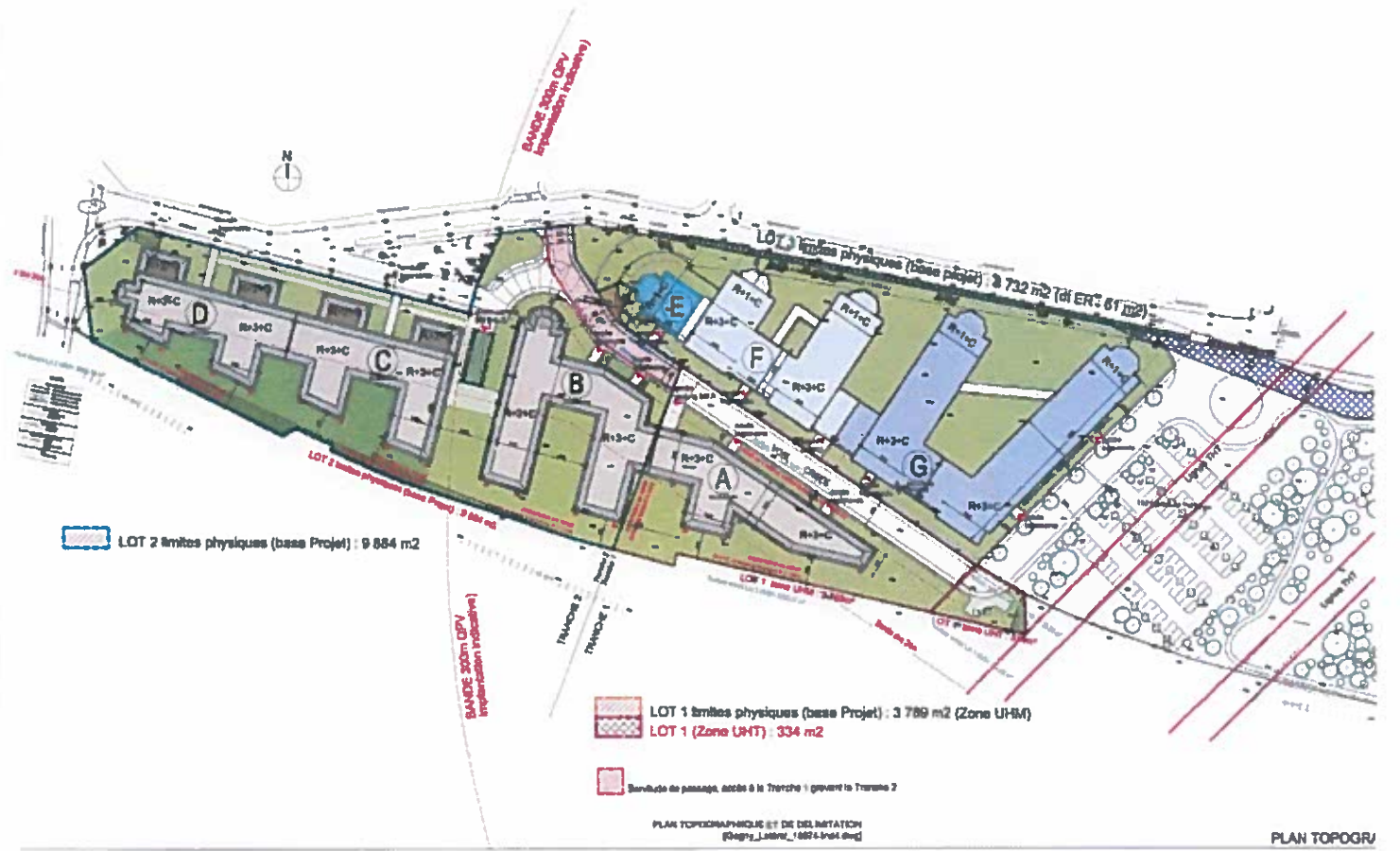
cadastre.gouv.fr



Plan cadastral sur le périmètre du projet (source cadastre.gov.fr, 2019)



Plan de géomètre, terrain actuel (source Nexity, 2019)

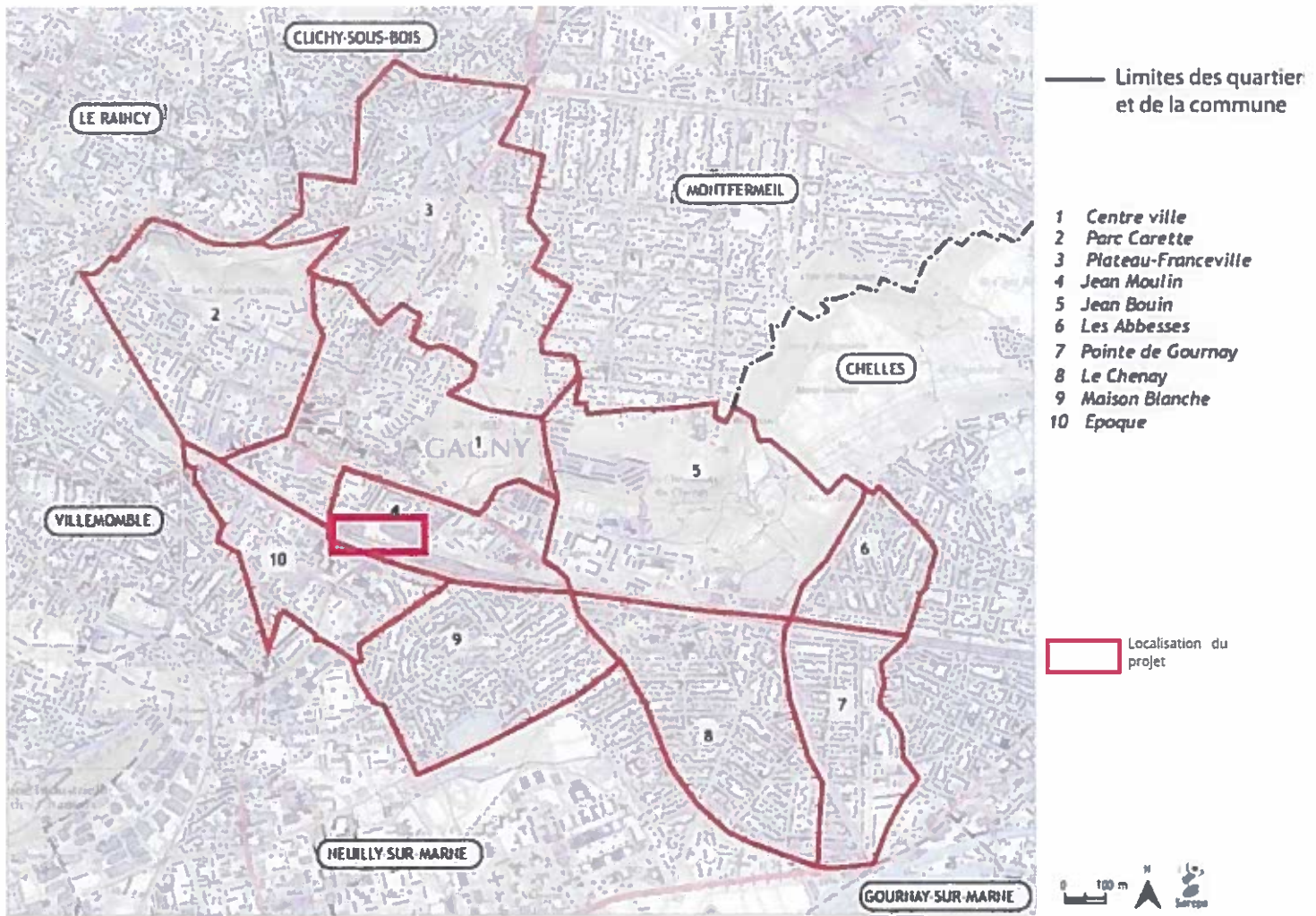


Plan masse (source Nexity, 2019)

Plans des abords du projet



Annexe 5



Localisation du site dans la ville (source PLU de Gagny, 2017)



Légende

- ▭ Périmètre projet
- ▭ Gagny

0 100 m



Plan des abords du projet (Fond Bing, 2018)

**Situation par
rapport au réseau
Natura 2000 (6.1)**



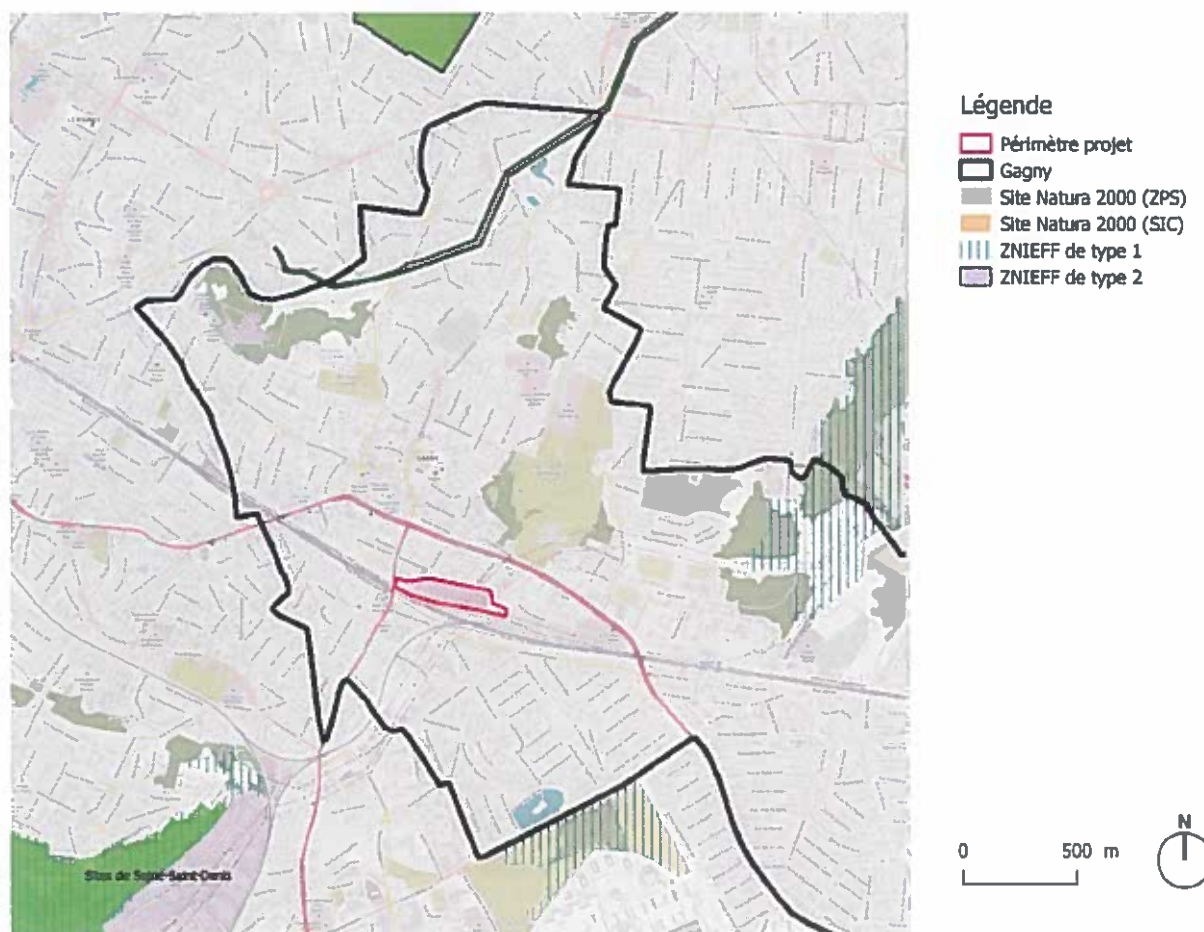
Annexe 6

Situation par rapport aux sites Natura 2000

La Zone de Protection Spéciale ZPS « Sites de Seine-Saint-Denis »

La commune de Gagny ne comprend pas de site Natura 2000 sur son territoire.

Le site le plus proche du projet correspond à la Zone de Protection Spéciale (ZPS) « Sites de Seine-Saint-Denis », classée par arrêté en date du 26 avril 2006. Le site occupe une surface de 1157 hectares. Il se situe à environ 1,5 kilomètres au sud-ouest du site.



Les sites Natura 2000 et ZNIEFF, zone de Gagny (source INPN, 2018, Fonds openStreetsMaps)

Le Site Natura 2000 FR1112013 - Sites de Seine-Saint-Denis

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type
A (ZPS)

1.2 Code du site
FR1112013

1.3 Appellation du site
Sites de Seine-Saint-Denis

1.4 Date de compilation
30/11/2005

1.5 Date d'actualisation

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Ile-de-France	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgain@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

ZPS : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 26/04/2006

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZPS : http://www.legifrance.gouv.fr/lo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000000817060

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 2,39972°

Latitude : 48,94444°

2.2 Superficie totale

1157 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
11	Ile-de-France

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
93	Seine-Saint-Denis	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
93005	AULNAY-SOUS-BOIS
93006	BAGNOLET
93014	CLICHY-SOUS-BOIS
93015	COUBRON
93027	COURNEUVE (LA)
93030	DUGNY
93032	GAGNY
93039	ILE-SAINT-DENIS (L')
93046	LIVRY-GARGAN
93047	MONTFERMEIL
93048	MONTREUIL
93049	NEUILLY-PLAISANCE
93050	NEUILLY-SUR-MARNE
93064	ROSNY-SOUS-BOIS
93066	SAINT-DENIS
93071	SEVRAN
93072	STAINS

93074	VAUJOURS
93078	VILLEPINTE

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (100%)

3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Evaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Graines (nombre)	Qualité des données	A/B/C/D	A/B/C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Evaluation globale

- PF : Forme prioritaire de l'habitat.
- Qualité des données : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- Représentativité : A = «Excellente», B = «Bonne», C = «Significative», D = «Présence non significative».
- Superficie relative : A = 100, p > 15 % ; B = 15, p > 2 % ; C = 2, p > 0 % ;
- Conservation : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Moyenne / réduite».
- Evaluation globale : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative».

3.2 Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et évaluation

Espèce		Population présente sur le site						Evaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A/B/C/D	A/B/C		
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
B	A336	Lanius collurio	c			l	C		C	B	B	B
B	A021	Botaurus stellaris	w			l	V		D			
B	A021	Botaurus stellaris	c			l	R		D			
B	A022	Ixobrychus exilis	r	3	3	p	P		C	B	A	A
B	A072	Buteo borealis	r			l	R		C	B	B	B
B	A082	Circus cyaneus	w			l	V		D			
B	A084	Circus pygmaeus	c			l	V		D			
B	A222	Asio flammeus	w			l	V		D			
B	A222	Asio flammeus	c			l	R		D			
B	A229	Alcedo atthis	p			l	C		C	B	C	B
B	A236	Dryocopus martius	p			l	V		D			
B	A272	Luscinia svecica	c			l	V		D			

- Groupe : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- Type : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migriante), c = concentration (migriante), w = hivernage (migriante).
- Unité : l = individus, p = couples, adu = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemates = Femelles reproductrices, cmates = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fctants = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, lengim = Longueur en km, localites = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- Catégorie du point de vue de l'abondance (Cat.) : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P = espèce présente.
- Qualité des données : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données Incomplètes.
- Population : A = 100, p > 15 % ; B = 15, p > 2 % ; C = 2, p > 0 % ; D = Non significative.
- Conservation : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Moyenne / réduite».
- Isolement : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- Evaluation globale : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce		Population présente sur le site				Motivation						
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D
A		Ranunculus			l	P	X		X		X	
B		Tachypodius ruficollis			l	P			X		X	
B		Artemisia			l	P			X		X	
B		Lymniscus minutus			l	P			X		X	
B		Gnathypus ornithogal			l	P			X		X	
B		Scirpus rubicollis			l	P			X		X	
B		Rumex			l	P			X		X	
B		Faba			l	P			X		X	
B		Accipiter nisus			l	P			X		X	
B		Rallus aquatilis			l	P			X		X	

B		Charadrius hiarens			I	P			X		X	
B		Streptopelia bitor			I	P			X		X	
B		Puffin yanki			I	P			X		X	
B		Galeata cristata			I	P			X		X	
B		Actitis macularia			I	P			X		X	
B		Puffin puffin			I	P			X		X	
B		Himantopus mexicanus			I	P			X		X	
B		Mareca strepera			I	P			X		X	
B		Scolopax bairdii			I	P			X		X	
B		Scolopax bairdii			I	P			X		X	
B		Anas platyrhynchos			I	P			X		X	
B		Scolopax bairdii			I	P			X		X	
B		Scolopax bairdii			I	P			X		X	
B		Scolopax bairdii			I	P			X		X	
B		Scolopax bairdii			I	P			X		X	
P		Circus cyaneus			I	P						X
P		Falco sparverius			I	P						X
P		Falco sparverius			I	P						X
P		Falco sparverius			I	P						X
P		Falco sparverius			I	P						X
P		Falco sparverius			I	P						X

- Groupe : A - Amphibiens, B - Oiseaux, F - Poissons, Fu - Champignons, I - Invertébrés, L - Lichens, M - Mammifères, P - Poissons, R - Reptiles.
- Unité : I - Individus, p - couples, adu - Adultes matures, area - Superficie en m², brennes - Femelles reproductrices, males - Mâles chanteurs, colonies - Colonies, stems - Tiges forées, grids1x1 - Grille 1x1 km, grids10x10 - Grille 10x10 km, grids5x5 - Grille 5x5 km, length - Longueur en km, localities - Stations, logs - Nombre de branches, males - Mâles, shoots - Poutres, stones - Cavités rocheuses, subadults - Sub-adultes, trees - Nombre de troncs, lists - Toutes.
- Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) : C - espèce commune, R - espèce rare, V - espèce très rare, P - espèce présente.
- Motivation : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive « Habitats »), A : liste rouge nationale, B : espèce endémique, C : conventions internationales, D : autres raisons.

4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	5 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	1 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	1 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	5 %
N14 : Prairies améliorées	12 %
N16 : Forêts caducifoliées	35 %
N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	21 %
N21 : Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas)	10 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	10 %

Autres caractéristiques du site

Le site est composé de 14 grandes entités :

1. Parc départemental de la Courmeuve,
2. Parc départemental de l'île Saint-Denis,
3. Parc départemental du Sausset,
4. Bois de la Tussion
5. Parc départemental de la Fosse Maussoin,
6. Parc départemental Jean Moulin les Guilands,
7. Futur parc départemental de la Haute Isle,
8. Promenade de la Dhuis,
9. Plateau d'Avron,
10. Parc des Beaumont à Montreuil,
11. Bois de Bernouille à Coubron,
12. Forêt de Bondy,
13. Parc national de Sevran.
14. Bois des Ormes

Vulnérabilité : La nature a su s'installer discrètement au sein du tissu urbain alors qu'elle n'y était pas ou peu attendue.

Les éventuels projets d'aménagements ainsi que la gestion de ces espaces, devront prendre en compte les enjeux avifaunistiques de ce territoire.

La fréquentation très importante de la plupart de ces sites, qui ne saurait être remise en cause compte tenu des enjeux sociaux qu'elle sous-tend, pourra utilement être réorientée, dans certains secteurs, vers une sensibilisation à l'environnement, centrée notamment sur les oiseaux.

La mise en réseau des différentes entités peut favoriser une meilleure conservation de la biodiversité.

4.2 Qualité et importance

Les zones fortement urbanisées qui parcourent le territoire européen sont rarement favorables à la biodiversité. Plusieurs facteurs réduisent en effet la richesse en oiseaux : forte fragmentation des habitats, nombreuses extinctions en chaîne des espèces... Ainsi, de nombreuses espèces migratrices évitent désormais les grandes agglomérations urbaines européennes lors de leurs déplacements saisonniers...

Le département de Seine-Saint-Denis fait partie des trois départements de la " petite couronne parisienne " directement contigus à Paris. C'est sans doute le plus fortement urbanisé des trois à l'heure actuelle. Il existe pourtant au sein de ce département des îlots qui accueillent une avifaune d'une richesse exceptionnelle en milieu urbain et péri-urbain. Leur réunion

en un seul site protégé, d'échelle départementale, est un vrai défi. Cette démarche correspond à la vocation des sites Natura 2000 d'être des sites expérimentaux.

Onze espèces d'oiseaux citées dans l'annexe 1 de la directive " Oiseaux " fréquentent de façon plus ou moins régulière les espaces naturels du département, qu'elles soient sédentaires ou de passage. Quatre de ces espèces nichent régulièrement dans le département : le Blongios nain (nicheur très rare en Ile-de-France), le Martin-pêcheur d'Europe, la Bondrée apivore et le Pic noir (nicheurs assez rares en Ile-de-France). La Pie-grièche écorcheur et la Gorge-bleue à miroir y ont niché jusqu'à une époque récente.

Le département accueille des espèces assez rares à rares dans la région Ile-de-France (Bergeronnette des ruisseaux, Buse variable, Epervier d'Europe, Fauvette babillarde, Grèbe castagneux, Héron cendré...). Quelques espèces présentes sont en déclin en France (Bécassine des marais, Cochevis huppé, Râle d'eau, Rougequeue à front blanc, Traquet tarier) ou, sans être en déclin, possèdent des effectifs limités en France (Bécasse des bois, Petit Gravelot, Rousserolle verderolle...). D'autres espèces ont un statut de menace préoccupant en Europe (Alouette des champs, Bécassine sourde, Faucon crécerelle, Gobe-mouche gris, Pic vert, Hirondelle de rivage, Hirondelle rustique, Traquet pâle, Tourterelle des bois).

Une grande part des espaces naturels du département de Seine-Saint-Denis ont été créés de toutes pièces, à l'emplacement d'espaces cultivés (terres maraîchères) ou de friches industrielles. Tel est le cas par exemple du parc de la Courmeuve, le plus vaste du département avec 350 ha. Composé de reliefs, d'une vallée et de plusieurs lacs et étangs, il a été modelé à partir des déblais de la construction du Périphérique de Paris dans les années 1980. Il héberge actuellement une petite population de trois couples de Blongios nain.

Par ailleurs, il subsiste des paysages ayant conservé un aspect plus naturel. Quelques boisements restent accueillants pour le Pic noir et la Bondrée apivore. Certaines îles de la Seine et de la Marne (Haut-île, Île de Saint-Denis) permettent au Martin Pêcheur de nicher.

La diversité des habitats disponibles est particulièrement attractive vis-à-vis d'oiseaux stationnant en halte migratoire ou en hivernage. Les zones de roseières sont fréquentées régulièrement par une petite population hivernante de Bécassine des marais (parc du Sausset). La Bécassine sourde et le Butor étoilé y font halte. Les grands plans d'eau attirent des concentrations d'Hirondelle de rivage. De grandes zones de friches sont le domaine de la Bécasse des bois, des Busards cendré et Saint-Martin, de la Gorge-bleue à miroir, du Hibou des marais, de la Pie-grièche écorcheur et du Traquet Tarier...

Le Département est le principal propriétaire et gestionnaire des espaces naturels de Seine-Saint-Denis. Doté d'un schéma vert départemental, il gère 654 hectares d'espaces verts et aménage les parcs en association avec le public par le biais de Comités des usagers. Ses actions menées pour le développement des espaces verts sont notamment centrées sur le thème " développement et mise en valeur du patrimoine naturel ". Un partenariat se développe avec des établissements scientifiques (Universités Paris 6 et 7 sur la biodiversité, Conservatoire botanique national du Bassin parisien) et avec le tissu associatif (LPO, CORIF, ANCA, Ecoute nature...). Ainsi, un Observatoire de la Biodiversité a été mis en place par le Conseil général, destiné à valoriser la richesse faunistique et floristique des parcs départementaux.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	E01.01	Urbanisation continue		O
H	E01.02	Urbanisation discontinue		O
H	E02	Zones industrielles ou commerciales		O
L	D01.04	Voie ferrée, TGV		O
L	G05.01	Piétinement, surfréquentation		I
L	H04	Pollution de l'air et polluants atmosphériques		O
L	H06.01	Nuisance et pollution sonores		O

L	K03.06	Antagonisme avec des animaux domestiques		I
M	D01.02	Routes, autoroutes		O
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [(i o b)]
L	J02.06	Captages des eaux de surface		I
M	B	Sylviculture et opérations forestières		I
M	G03	Centres d'interprétation		I

- Importance : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- Pollution : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- Intérieur / Extérieur : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	2 %
Domaine communal	9 %
Domaine départemental	65 %
Domaine de l'état	24 %

4.5 Documentation

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
13	Terrain acquis par un département	65 %
32	Site classé selon la loi de 1930	10 %
38	Arrêté de protection de biotope, d'habitat naturel ou de site d'intérêt géologique	5 %
21	Forêt domaniale	13 %
22	Forêt non domaniale bénéficiant du régime forestier	4 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
32	Parc forestier de Sevran et ses abords	+	10%
38	Mares du plateau d'Avron	+	1%
38	Bois de Bernouille	+	10%
38	Alisiers du plateau d'Avron	+	2%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Conseil Général de Seine-Saint-Denis Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France

Adresse :

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

6.3 Mesures de conservation